



Fédération québécoise
d'athlétisme



Sherbrooke
9 au 15 août 2022

CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNESSE DE LA LÉGION

MODALITÉS DE SÉLECTION

ÉQUIPE DU QUÉBEC

Date de version : 4 mai 2023

Lors des Championnats Québécois (pentathlon et heptathlon/décathlon à Sherbrooke; épreuves individuelles à Laval), chaque athlète devra concourir dans les épreuves pour lesquelles il vise une sélection sur l'Équipe du Québec.

La composition de l'Équipe du Québec et l'inscription aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion seront finalisées par la FQA dans la semaine du 3 au 7 juillet.

Les Championnats nationaux de la Légion étant "ouverts", les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur l'équipe provinciale pourront également y participer. Ils devront toutefois prendre leurs propres et s'inscrire par eux-mêmes aux Championnats nationaux avant la date limite pour les athlètes du volet ouvert. Pour plus d'informations: [Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes \(legion.ca\)](http://championnatsnationauxdathletisme.ca)

Dates importantes

| Date | Description |
|----------------|--|
| 28 mai | Corsaire-Chaparral Invitation : 1 ^{re} des 4 compétitions admissibles pour la réalisation des <i>Normes de qualification</i> |
| 10 et 11 juin | Championnats provinciaux scolaires : 2 ^e des 4 compétitions admissibles |
| 17 et 18 juin | Ian Hume Invitation et Championnats Québécois de Pentathlon Cadet et d'Heptathlon / Décathlon Juvénile : 3 ^e des 4 compétitions admissibles |
| 1 et 2 juillet | Championnats Québécois Cadets et Juvéniles (épreuves individuelles) : 4 ^e des 4 compétitions admissibles |
| 3 au 7 juillet | Finalisation de l'Équipe et inscription aux Championnats Nationaux |
| 9 août | Arrivée des membres de l'Équipe du Québec à Sherbrooke |
| 11 au 13 août | Championnats Nationaux de la Légion |
| 15 août | Départ de Sherbrooke pour les membres de l'Équipe du Québec |

Admissibilité

- 1) L'athlète devra être membre en règle de la FQA dans le secteur compétitif pour l'année 2023 au moment de la réalisation de sa performance qualificative.
- 2) Lors des **Championnats Québécois**, seuls les médaillés en catégories "Juvénile" et "Cadet" seront admissibles à une sélection, et les athlètes surclassés ne seront pas considérés.
- 3) L'athlète médaillé devra déclarer lors des Championnats Québécois son intention de se qualifier sur l'Équipe du Québec pour la Légion au moyen du formulaire disponible sur place à la table FQA.
- 4) Les *Normes de qualification* devront être réalisées en Championnat Québécois ou lors des compétitions désignées en vue d'une sélection sur l'Équipe; voici la liste des quatre (4) compétitions admissibles :

| | |
|----------------|---|
| 28-29 mai | <i>Corsaire-Chaparral Invitation</i> |
| 10 et 11 juin | <i>Championnats provinciaux scolaires</i> |
| 17 et 18 juin | <i>Ian Hume Invitation et Championnats Québécois de pentathlon cadet et d'Heptathlon / Décathlon juvénile</i> |
| 1 et 2 juillet | <i>Championnats Québécois Cadets et Juvéniles (épreuves individuelles)</i> |

- 5) Les performances réalisées avec vent favorable de plus de 2 m/sec seront considérées après "ajustement" selon la méthode en vigueur au World Athletics.
- 6) Toutes les performances réalisées doivent respecter les critères d'éligibilité pour les procédures d'inscription au Championnat national de la Légion

Contingent et limitations

- L'Équipe du Québec sera composée de 40 athlètes, soit 20 à 25 juvéniles, et 15 à 20 cadets.
- Un maximum de 2 représentants pourra être inscrit dans chaque épreuve.
- Les athlètes sélectionnés pourront prendre part lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus des relais.
- Les athlètes inscrits aux épreuves combinées pourront cependant prendre part à une seule épreuve individuelle, et uniquement si celle-ci a lieu durant leur journée libre. Ils pourront toutefois participer aux relais sans restriction.
- En étant sélectionnés à titre de membre de leur équipe provinciale, les athlètes ne pourront s'inscrire à aucune épreuve en tant qu'athlète du volet ouvert de ces championnats.
- Tous les athlètes de la catégorie des moins de 16 ans DOIVENT concourir dans leur catégorie d'âge, et ne peuvent PAS passer à la catégorie supérieure des moins de 18 ans, et ce, dans quelque épreuve individuelle que ce soit. Cette règle ne s'applique pas toutefois aux épreuves de relais de la catégorie U18 où une exception est faite, si nécessaire, pour que les clubs puissent inscrire des équipes de relais.

Déclaration d'intention

Lors des Championnats Québécois du 17-18 juin (Pentathlon et Heptathlon/Décathlon à Sherbrooke), du 1-2 juillet (épreuves individuelles à Laval), chaque athlète médaillé ayant réalisé au cours d'une compétition admissible la norme de qualification dans son épreuve devra compléter les documents requis et les remettre sur place au représentant de la Fédération québécoise d'athlétisme. Les athlètes qui seront sélectionnés recevront par la suite les instructions concernant le paiement des frais et l'envoi du formulaire de consentement parental.

Frais d'équipe

Les frais d'équipe seront de QUATRE CENT DOLLARS (400\$) par athlète, et comprendront ce qui suit :

- L'hébergement ;
- Les repas ;
- L'uniforme d'équipe ;
- L'inscription aux épreuves de Championnat ;
- Le transport local pendant le séjour à Sherbrooke.

Les athlètes devront se rendre à Sherbrooke par leurs propres moyens et seront pris en charge dès leur arrivée à Sherbrooke le 9 août et demeureront sous la supervision du personnel d'encadrement jusqu'à leur départ le 15 août.

Processus de sélection

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs jusqu'à l'atteinte des contingents suivants :

- De 20 à 25 athlètes en catégorie Juvénile : 20 places sont garanties aux athlètes de catégorie Juvénile, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 25 s'il reste des juvéniles ayant réalisé la combinaison requise de norme de qualification durant les compétitions admissibles et de rang dans l'épreuve lors des Championnats Québécois.
- De 15 à 20 athlètes en catégorie Cadet : 15 places sont garanties aux athlètes de catégorie Cadet, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 20 si les deux conditions suivantes sont rencontrées :
 - S'il reste des places non comblées précédemment par les juvéniles; et :
 - S'il reste des cadets ayant réalisé la combinaison requise de norme de qualification durant les compétitions admissibles et de rang dans l'épreuve lors des Championnats Québécois.
- Dans l'éventualité où le contingent total de 40 athlètes ne soit pas atteint après la sélection en catégories Juvénile et Cadet telle que détaillée précédemment, les places restantes seront attribuées aux médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve durant les compétitions admissibles.

Les tours de sélection dans chaque catégorie se dérouleront dans l'ordre suivant :

1^{er} tour :

- Les doubles médaillés d'or ou d'argent (i.e. or + or, or + argent ou argent + argent) détenteurs d'une Norme de qualification dans les deux épreuves.

2^e tour :

- Les médaillés d'or ou d'argent détenteurs d'une Norme de qualification dans la même épreuve.

3^e tour :

- Dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection, le médaillé de bronze détenteur d'une Norme de qualification dans la même épreuve.

4^e tour :

- Si les places garanties (i.e. 20 en catégorie Juvénile et 15 en Cadet) ne sont pas comblées après les 3 tours précédents : les médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve, de même que les médaillés de bronze les plus près de la Norme de qualification dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection.

Départage

Le départage entre les derniers candidats dans un tour de sélection sera fait en calculant l'écart en pourcentage entre leur performance admissible et la Norme de qualification.

En cas d'égalité lors des Championnats provinciaux pour un rang ouvrant droit à une sélection, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance. Si l'égalité persiste, la deuxième meilleure performance admissible de chaque athlète sera prise en considération, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

Blessure ou maladie

- La FQA se réserve le droit de retirer de l'équipe un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion.
- Une fois l'athlète sélectionné, et jusqu'aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion, les parents de l'athlète doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou changement dans la situation de l'athlète qui pourrait affecter sa capacité à concourir au plus haut niveau. Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Marielle Segbor (msegbor@athletisme.qc.ca).
- Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera pour l'athlète son retrait de l'équipe, et les parents seront responsables de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement.

Circonstances exceptionnelles

Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du responsable du développement de l'excellence, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles.

Normes de qualification de l'Équipe du Québec

| Cadet féminin | Norme de qualification | Cadet masculin | Norme de qualification |
|----------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| 100m | 12.77 | 100m | 11.65 |
| 200m | 26.36 | 200m | 23.54 |
| 300m | 42.30 | 300m | 37.58 |
| 800m | 2:19.36 | 800m | 2:03.21 |
| 1200m | 3:45.24 | 1200m | 3:20.02 |
| 2000m | 6:42.52 | 2000m | 5:58.15 |
| 80m haies | 12.37 | 100m haies | 14.48 |
| 200m haies | 29.19 | 200m haies | 26.58 |
| 1500m steeple | 5:10.53 | 1500m steeple | 4:39.63 |
| 1500m marche | 7:52.40 | 1500m marche | 7:14.82 |
| Hauteur | 1.58m | Hauteur | 1.78m |
| Perche | 2.90m | Perche | 3.50m |
| Longueur | 5.07m | Longueur | 5.99m |
| Triple saut | 10.66m | Triple saut | 12.33m |
| Poids 3kg | 11.43m | Poids 4kg | 14.14m |
| Disque 1kg | 32.34m | Disque 1kg | 44.49m |
| Marteau 3kg | 42.89m | Marteau 4kg | 45.75m |
| Javelot 500g | 35.17m | Javelot 600g | 46.59m |
| Pentathlon | 2956 | Pentathlon | 2973 |

| Juvenile féminin | Norme de qualification | Juvenile masculin | Norme de qualification |
|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 100m | 12.56 | 100m | 11.22 |
| 200m | 25.69 | 200m | 22.77 |
| 400m | 58.58 | 400m | 50.70 |
| 800m | 2:17.30 | 800m | 1:56.75 |
| 1500m | 4:43.98 | 1500m | 4:04.77 |
| 3000m | 10:21.84 | 3000m | 8:55.30 |
| 100m haies | 14.76 | 110m haies | 15.03 |
| 400m haies | 1:06.35 | 400m haies | 58.40 |
| 2000m steeple | 7:18.01 | 2000m steeple | 6:15.03 |
| 3000m marche | 15:52.03 | 3000m marche | 14:27.53 |
| Hauteur | 1.63m | Hauteur | 1.91m |
| Perche | 3.20m | Perche | 3.80m |
| Longueur | 5.25m | Longueur | 6.53m |
| Triple saut | 11.04m | Triple saut | 13.32m |
| Poids 3kg | 12.81m | Poids 5kg | 14.70m |
| Disque 1kg | 35.92m | Disque 1.5kg | 43.58m |
| Marteau 3kg | 48.58m | Marteau 5kg | 49.94m |
| Javelot 500g | 38.91m | Javelot 700g | 52.10m |
| Heptathlon | 4290 | Décathlon | 5277 |